



CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES

ACQUISITION D'UNE BALAYEUSE ASPIRATRICE COMPACTE DE VOIRIE

POUVOIR ADJUDICATEUR :

Monsieur le Maire de Brou
Place de l'Hôtel de Ville
28160 BROU
Tél : 02 37 47 07 85
Email : dgs@brou28.com
Site internet : www.brou28.com

Article 1er : Objet du marché

Le présent cahier des clauses techniques particulières (CCTP) concerne l'acquisition d'une balayeuse aspiratrice compacte de voirie. Ce matériel sera la propriété de la commune de Brou.

Article 2 : Caractéristiques techniques de la balayeuse d'occasion – reconditionnée - neuve

2-1 Domaines d'application

La machine sera utilisée pour le balayage des trottoirs (neufs et anciens) et des voiries de la commune. Les salissures à balayer sont spécifiques au milieu urbain (feuilles mortes, papier gras, bouteilles, gravillons . . .).

Les types de revêtement de sols sont également très variés, des plus résistants au plus fragiles (enrobé, pavés, dalles en pierre . . .).

2-2 Normes

Le matériel faisant l'objet du présent marché doit être conforme en tous points aux prescriptions édictées par les réglementations de sécurité et homologations en vigueur, et en plus particulièrement aux exigences du Code de la Route des normes Françaises et Européennes (normes CE).

En ce qui concerne le niveau sonore et les émissions de gaz, les normes Européennes devront être satisfaites.

Le matériel devra être conforme au Code de la route et au Code du travail.

2-3 Descriptif technique

a) Pour la balayeuse neuve / reconditionnée ou d'occasion

1) Dispositif de balayage :

- La balayeuse devra être équipée d'un dispositif de balayage permettant le nettoyage de la chaussée en un seul passage (y compris les caniveaux profonds) sur une largeur minimum de 2.20 m. La capacité de cuve à déchets sera d'environ 2 m³.
- Inclinaison hydraulique des balais depuis la cabine
- Réglage de la vitesse des balais en cabine
- Déport latéral des balais
- Pompe manuelle pour ouverture porte AR et basculement cuve
- Cuve inoxydable

2) Motorisation

- Vitesse de déplacement 25km/h
- Avancement Hydrostatique

3) Equipement intérieur

- Siège conducteur suspendu pneumatique et réglable
- Cabine ventilée, chauffée, climatisée et étanche à l'eau et aux infiltrations de poussières à l'extérieur
- Indicateur de niveau d'eau en cabine
- Projecteur de travail sur cabine

4) Sécurité

- Roue de secours et cric
- Bandes adhésives rétro-réfléchissantes, classe II sur AV/AR et G/D
- Triangle AK5 double face de 500 mm avec leds lumineuses clignotantes
- Gyrophares AV et AR
- Feu de recul couplé au « Bip » de marche arrière

- 5) Equipement de lavage en adéquation avec la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires
- Balais métalliques
 - 3^{ème} bras de désherbage adaptable

6) Laveuse

- Pompe HP avec possibilité de travail simultané balayage/lavage
- Perche de lavage

7) Divers

- Carte grise, immatriculation incluse si besoin
- Propositions et conditions de garantie

b) Pour la balayeuse d'occasion ou reconditionnée

- Nombre d'heures moteur inférieur à 3 000 heures
- Nombre d'heures balayage inférieur à 2 000 heures

Article 3 : Caractéristiques à fournir

Le fournisseur devra remettre un dossier technique complet de la machine.

Le titulaire devra fournir à la livraison de la machine et sans supplément de prix les documents suivants :

- 1 manuel d'utilisation de la machine en langue française
- 1 catalogue des pièces détachées en langue française
- Les plans des différents circuits hydrauliques, électriques . . .

Article 4 : Reprise du matériel municipal

Le candidat devra fournir une proposition financière de reprise de la balayeuse municipale au regard des caractéristiques suivantes :

Marque : HAKO

Année : 2006

Type : CITYMASTER

Compteur horaire : 9 578,89 heures

La balayeuse est visible aux serres municipales - ZI de Villoiseau - rue des Alouettes, sur rendez-vous pris 48h à l'avance auprès du secrétariat du service technique au 02.37.47.70.82.

Article 5 : Délais et conditions

Le candidat s'engage à effectuer les prestations suivantes :

- la livraison et la mise en route de la machine au centre technique municipal
- la formation à l'utilisation et à l'entretien courant de la machine
- la remise de l'ensemble des pièces (clefs, buses de lance...) et accessoires nécessaires au bon fonctionnement et à l'entretien de ce matériel.
- respecter le délai de livraison sur lequel il s'engage, lequel ne devra pas excéder 10 semaines à compter de la notification du marché valant commande.

Article 6 : Maintenance

Le candidat peut faire une proposition de maintenance pour la balayeuse d'occasion ou reconditionnée, ou bien pour la balayeuse neuve, dans le cadre de l'option prévue au présent marché.

S'il répond à l'option, sa proposition devra contenir son projet de contrat de maintenance ainsi que le coût annuel de maintenance de l'équipement.

Article 7 : Détermination des prix

S'agissant de l'acquisition de la balayeuse, le marché est conclu à prix ferme global et forfaitaire qui sera indiqué dans l'Acte d'engagement pour l'offre de base et pour l'offre « variante ».

Les prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales, parafiscales ainsi que tous frais afférents à la réalisation des documents (main-d'œuvre, déplacements, etc...) ainsi qu'au conditionnement, à l'assurance, au transport jusqu'au lieu de livraison.